BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

DEUXIEME LEGISLATURE

LOI N° 046/98 /AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA CONVENTION PORTANT REORGANISATION DU CONSEIL REGIONAL POUR L'EDUCATION ET L'ALPHABETISATION EN AFRIQUE ADOPTEE A LOME AU TOGO LE 24 MAI 1996

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;

VU la Résolution n°001/97/AN du 07 juin 1997, portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 14 octobre 1998
et adopté la loi dont la teneur suit :

ARTICLE 1 : Le Gouvernement est autorisé à ratifier la convention portant réorganisation du Conseil Régional pour l'Education et l'Alphabétisation en Afrique (CREAA) adoptée à Lomé au Togo le 24 mai 1996.

ARTICLE 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en sa séance publique
à Ouagadougou, le 14 octobre 1998

Le Secrétaire de séance

Tiangnagou Abel LOMPO

P. Le Président de l'Assemblée Nationale
Le Premier Vice-Président

Roch Marc Christian KABORE